

Image not found or type unknown



Sas et présidence tournante

Par **steph1775**, le **12/10/2010** à **21:44**

Bonjour,rnrnNous sommes actuellement en train de rédiger nos statuts pour une SAS entre 2 Associés (un président et un dg) rnNous souhaiterions instaurer une présidence tournante entre les 2 fonctions. rnje sais que les statuts peuvent le prévoir (ce qui est déjà le cas) rnmais chaque année (lors du changement de président) doit ont avertir le greffe du tribunal de commerce pour une modification de K bis (et donc s'acquitter du montant de 200 euros pour changement de président) rnrnmerci de votre aide, rnrnbien cordialement, rnrnstephane clousier

Par **Ymo**, le **15/10/2010** à **15:14**

La réponse est oui, vous devez faire les démarches auprès du Greffe puisqu'il s'agit d'un changement de mandataire social

Par **steph1775**, le **15/10/2010** à **15:17**

merci !